

République Française

Arrondissement d'Aubusson

Conseil Municipal
Commune de Faux-la-Montagne
Séance du 21 janvier 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un janvier à vingt heures, le Conseil municipal de la Commune de Faux-la-Montagne dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de de Faux-la-Montagne sous la présidence de Madame Catherine Moulin, Maire.

Convocation du conseil le 11/01/2026

Présents : Présent-es : Christophe BAUMGARTEN, Alain DETOLLE, Francis HOEZELLE, Olivier MARTIN, Régis MOREL, Catherine MOULIN, Françoise ROMANET, Nathalie VERGEON.

Absent-es : Victoire BEAUJOU , Catherine LESNES, Noémie SERRU.

Pouvoirs :

Catherine Lesnes à Françoise Romanet

Victoire Beaujou à Catherine Moulin

Absent.e.s excusés : Catherine Lesnes, Victoire Beaujou

Secrétaire : Francis Hozelle, sur proposition et validation du Conseil.

Nombre de membres composant le conseil :		DELIBERATION
En exercice : 11		Arrivée en Préfecture le :
Présents : 8		Publiée le :
Représentés : 2		Exécutoire le :
Absents/Excusés : 3		
SENS DU VOTE		
Unanimité	Majorité	Rejet
OUI	Nombre de voix pour :10	
	Nombre de voix contre :0	
	Abstention :0	

DCM 2026/7 : Maison médicale intercommunale, répartition et paiement des charges de chauffage relatives au 1^{er} étage du bâtiment.

Madame la maire informe le conseil municipal de la nécessité de conclure un avenant au P.V de mise à disposition du 1^{er} étage du bâtiment AB 208, dans le cadre du transfert de la compétence économique de la commune de Faux-la-Montagne à la communauté de communes du Plateau de Gentioux, aujourd'hui exercée par la communauté de communes Creuse Grand Sud. La comptable du SGC d'Aubusson a demandé ce document comme pièce justificative du paiement par Creuse Grand Sud des charges de chauffage du 1^{er} étage du bâtiment.

Le conseil municipal à l'unanimité charge Madame la maire de conclure cet avenant dans les meilleurs délais, afin que les charges de chauffage puissent être remboursées à la commune.

Pour extrait conforme.

A Faux-la-Montagne, le 22 janvier 2026

La maire

Catherine MOULIN



L'adjoint

Francis HOEZELLE


